

Le an mil huit cent soixante-dix, le vingt cinq juillet, à huit heures de  
 nuit. Le Conseil municipal de Cambrai, réuni extraordinairement, pour la deuxième  
 fois, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, en vertu  
 de l'autorisation de M. le Préfet de la Charente par sa lettre en date des quatre jours  
 précédents.

Présents M. de. Pons de Chabot, Pons de Chamar, Cherron, Dauterive, Desjardins,  
 Desjardins, Badailla, Lisse, Mauge, Laignon, Laignon, Laignon, Laignon,  
 membres du Conseil municipal.

M. le Maire a lu la lettre en date des quatre jours précédents par laquelle M. le Préfet par sa dite lettre d'autorisation  
 exprimait que la Commune de Laignon (Dauterive) tenait la création de deux nouveaux  
 foires en chef-lieu de la Commune qui se feraient: savoir: une le premier jour,  
 le autre le vingt Nombres de chaque année.

Le Conseil municipal après avoir unanimement délibéré déclare à l'unanimité ne  
 faire aucune opposition à la création des deux foires dont il s'agit, attendu qu'elles  
 ne concurrencent avec aucune des foires des Communes voisines.

Fait et délibéré à la mairie de Cambrai, le jour, mois et an sus-dits.

Leurs noms sont: Laignon.

Cherron (Pons de) Dauterive  
 Desjardins Badailla Laignon  
 Laignon Laignon Laignon Laignon  
 Le 1<sup>er</sup> Dauterive a déclaré savoir signer